



## POLITIQUE QUALITE ET ENVIRONNEMENT

Le succès et son savoir-faire du Groupe SAAMP, est lié au respect de nos engagements et à la confiance que nous manifeste nos clients.

Notre mission est de mettre notre expertise, notre capacité d’innovation et la passion qui nous anime au service des projets, des ambitions et de la créativité de nos clients. En effet l’entreprise s’est engagée depuis quelques années dans une démarche qualité, environnement ayant pour objectif de satisfaire ces clients, de prévenir les pollutions et les problèmes sociétaux, tout en respectant les exigences réglementaire et légale.

C’est dans l’esprit du respect de ces enjeux que la direction de SAAMP s’engage à maintenir un système de Management intégrant Qualité et Environnement, répondant aux exigences des normes ISO 9001/2015, ISO 17025 pour la réalisation d’analyses de qualité menées avec les bonnes pratiques et ISO 14001/2015 pour la protection de l’environnement. A ces normes s’ajoute les exigences des référentiels RJC (COP et COC), permettant entre autre, de certifier la provenance de nos produits.

En tant que Responsable de site, je m’engage à mettre en œuvre les moyens humains, organisationnels et techniques nécessaires permettant de :

- ✓ Répondre pleinement aux exigences de nos clients et d’améliorer la qualité de nos produits, nos services
- ✓ Respecter en permanence les exigences réglementaires et autres, applicables à nos métiers et aux aspects environnementaux et sociétaux.
- ✓ Maîtriser autant que possible l’impact sur l’environnement,
- ✓ Œuvrer à l’amélioration continue de notre organisation et de nos performances Qualité – Environnement afin de pérenniser l’entreprise face à l’évolution des marchés
- ✓ Prévenir les pollutions environnementales potentielles

En complément du respect des exigences réglementaires et autres exigences applicables, SAAMP se fixe 5 axes stratégiques :

- ✓ Améliorer la prestation sur les demi-produits pour servir la haute joaillerie,
- ✓ Augmenter l’activité du laboratoire, en maîtrisant mieux les délais,
- ✓ Optimiser le tri et la valorisation des déchets dangereux et non dangereux,
- ✓ Améliorer le ratio des actions soldées sur les actions actées dans le domaine de l’environnement.
- ✓ Produire de l’or et des produits semi finis éligible au CoC

Cela implique également le professionnalisme de tout le personnel au quotidien ainsi que son engagement à respecter les processus et procédures définis.

Date : 23/05/18

Le Responsable Site

**M. EL MAROUANI Said**

Le Président Directeur Général

**M. ESCARD Jean-Luc**

FG-SMI-01-F